

RETOUR SUR L'ÉTAT DES LIEUX SUR LES STRONGLES DIGESTIFS EN ÉLEVAGE CAPRIN PÂTURANT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



EN
BREF

Une diversité de systèmes enquêtés, avec des visions du parasitisme différentes. Les éleveurs utilisent peu de traitements (moyenne de 1,4 traitements/an) et le pâturage est central pour une majorité d'éleveurs dans la gestion du parasitisme. Cependant, la mise en place des préconisations de pâturage et de traitements varie selon les élevages.



DÉFINITIONS

« Rupture » de pâturage de 60 jours : laisser 60 jours entre deux tours de pâturage sur un même bloc de parcelles.

« Bloc de parcelles » : ensemble de parcelles pâturées sur une même période. La gestion en « blocs de parcelles » facilite la mise en place de rupture.

Parcelle « Parking » : une parcelle pâturée au moins tous les 15 jours toute l'année. Les aires d'exercice avec pousse d'herbe sont considérées comme parcelle parking.

MÉTHODOLOGIE ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENQUÊTES

Dans le cadre d'un programme de recherche ParCap AuRA sur le parasitisme des caprins engagé cette année par Cap'Pradel et piloté par l'Institut de l'Élevage, une enquête a été menée auprès des éleveurs caprins d'Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), afin d'établir des références sur leurs pratiques de pâturage et de gestion des **strongles gastro-intestinaux**. Cet état des lieux permet d'identifier les **besoins** et les **problèmes actuels des éleveurs**, pour orienter l'ensemble du programme et développer des solutions adaptées au mieux à la réalité du terrain.

Cet état des lieux a été élaboré à partir de deux enquêtes, entre avril et juillet 2020 :

- **Un questionnaire** de 2,5 pages, envoyé à tous les éleveurs de la région et quelques éleveurs dans d'autres régions, avec des questions sur l'élevage et les pratiques de pâturage et de traitements.
198 élevages ont répondu à ce questionnaire, dont 159 élevages en AuRA (80%) et 39 élevages d'autres régions (20%).
- Ensuite, **des entretiens approfondis** de 1-2 h, menés chez **20 éleveurs** en Ardèche, dans la Drôme, la Loire, la Haute-Loire et le Rhône.

CONTACT :

Philippe THOREY
Animateur de Cap'Pradel
04 75 36 74 37 - philippe.thorey@idele.fr
Station Expérimentale caprine
950 chemin du Pradel - 07170 MIRABEL

FINANCEURS

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



CONTEXTE : LES CARACTÉRISTIQUES DES ÉLEVAGES ENQUÊTÉS

Caractéristiques des élevages de **l'enquête** (élevages en AuRA, d'autres régions et élevages pâturant en AURA), des **entretiens approfondis** et **références pour la région AuRA**

	Nombre d'élevages			Taille moyenne du troupeau	Production moyenne (L/chèvre/an)	Élevages en AB	Élevages en AOP
	Tous	Livreurs	Fromagers				
Références AuRA ¹	1 350	26 %	74 %	85 chèvres	817	12 %	16 %
Enquête réalisée : AURA	159	25 %	63 %	107 chèvres	64 % à moins de 800 L	28 %	18 %
Enquête : autres régions	39	51 %	49 %	143 chèvres	72 % à moins de 800 L	36 %	43 %
Enquête : élevages pâturant en AURA	126	14 %	67 %	92 chèvres	75 % à moins de 800 L	34 %	20 %
Entretiens approfondis	20	25 %	70 %	115 chèvres	720	50 %	25 %

¹ Source : Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, 2017, Présentation de la filière caprine

Les élevages enquêtés en AuRA ont une SAU moyenne de **55 ha**, sur une surface pâturée de 25 ha en moyenne pour les élevages au pâturage.

Une diversité de systèmes

Derrière ces moyennes, une diversité de systèmes : les élevages caprins visités pendant les **entretiens approfondis** ont une **SAU entre 1,5 ha et 85 ha** ; un troupeau entre **40 et 280 chèvres** et un niveau de production entre **500 L et 1 100 L/chèvre/an**, dans des troupeaux constitués de chèvres Alpines, Saanen et/ou Massif Central.

LES STRONGLES DIGESTIFS, UNE PROBLÉMATIQUE CENTRALE

Les **entretiens** montrent qu'il y a **trois manières d'appréhender le parasitisme** par les éleveurs :

Les **prévenants** **50%** qui voient le parasitisme comme une problématique présente dans leur élevage et travaillent sur la prévention, surtout par la gestion du pâturage.

- Troupeaux de plus de 110 chèvres,
- Production de 550-650L/chèvre/an
- Pâturage de 8h/jour, uniquement sur prairies.

Les **traitants** **20%** qui voient le parasitisme comme une problématique, qu'ils arrivent à gérer par l'utilisation de traitements anthelminthiques.

- Petits troupeaux entre 40 et 47 chèvres
- Production de plus de 850L/ch./an
- Pâturage majoritairement sur prairies permanentes, avec deux éleveurs qui font de la garde à l'été.

Les **résilients** **30%** qui ne voient pas le parasitisme comme une problématique, mais comme un facteur faisant partie du système d'élevage.

- Des troupeaux de 45 – 60 chèvres, une production de 500 – 650L/chèvre/an, et un système de pâturage sur prairies et parcours (50%)
ou
- Des troupeaux de plus de 100 chèvres, une production de plus de 800L/chèvre/an et du pâturage uniquement sur prairies (50%).



Les élevages enquêtés sont assez représentatifs de la filière caprine en AuRA, avec des moyennes de taille de troupeau un peu plus grandes et des moyennes de production un peu moins importantes.



Dans l'enquête, le parasitisme est une inquiétude forte dans une grande majorité (65%) des élevages et seulement 6% des éleveurs considèrent que le parasitisme n'est pas un problème dans leur élevage.

Enquête

Beaucoup d'éleveurs **fauchent** les parcelles pâturées (75%) ou pratiquent le **pâturage avec des équins/bovins** (41,5%), seuls **17% des éleveurs pratiquent les préconisations** d'effectuer un changement de blocs de parcelles, mais près de la moitié des éleveurs n'ont pas de parcelle parking.

Pas de parcelle « parking »	Changement des parcelles à la fin du printemps et à l'automne	Changement des parcelles uniquement à la fin du printemps	Changement des parcelles uniquement à l'automne	Pas de changement des parcelles
48 %	17 %	35 %	6 %	35 %

Entretiens approfondis

Dans les entretiens, la gestion des strongles digestifs passe par le **pâturage** pour la majorité des éleveurs (75%). L'aspect central dans cette gestion du pâturage est la notion de « rupture », de laisser au moins deux mois avant le retour sur une parcelle pâturée (55%).

Principes de pâturage	Respect de la préconisation
Pas de parcelle parking	75 %
Pâturage sur un bloc de parcelles pendant pas plus de 2-3 mois	50 %
Changement de groupes de parcelles à la fin du printemps	50 %
Changement de groupes de parcelles à l'automne	50 %
Changement de groupes de parcelles au printemps par rapport à l'automne précédent	55 %
Rupture de 60 jours avant de revenir sur une parcelle déjà pâturée	60 %
Passage de bovins/équins sur les parcelles pâturées par les chèvres	30 %
Alternance Fauche/Pâturage sur les mêmes parcelles	60 %
Labour des parcelles pâturées	25 %

Ces recommandations de pâturage sont surtout pratiquées par les **prévenants**. Les **traitants** ne pratiquent pas les recommandations de pâturage, à l'exception de ne pas avoir de parcelle parking. Dans les **résiliants**, un seul éleveur effectue le changement de blocs et deux éleveurs pratiquent une rupture de 60 jours. Les élevages à plus de 800L/chèvre/an n'ont pas des pratiques différentes des autres élevages : ils pratiquent ou non les préconisations, selon le contexte de leur exploitation et leur vision du parasitisme.



Les préconisations de pâturage :

- Rupture longue de pâturage (au moins 60 jours).
- Rester sur un même bloc de parcelle moins de 2-3 mois ?
- Fauche et/ou passage de bovins/équins sur les parcelles des chèvres.
- Faire plusieurs blocs de parcelles : changer de groupe de parcelles à la fin du printemps et à l'automne.
- Ne pas avoir de parcelle « parking ».



Conseils des éleveurs qui suivent les préconisations :

Afin de respecter la rupture de pâturage de 2 mois, ces éleveurs **alternent fauche/pâturage** sur les parcelles mécanisables, ou font passer des **bovins/équins sur les parcelles non mécanisables** après le passage des chèvres.

Enquête

Dans l'enquête, les éleveurs utilisent en moyenne 1,4 traitements/an, ce qui correspond aux recommandations techniques (1-2 traitements/an). Il y a peu d'alternances entre les familles d'anthelminthiques (30%) et 44% font leur posologie sur poids-moyen, ce qui comporte le risque de sous-dosage des produits.

Entretiens approfondis

Dans les entretiens, tous partagent la vision de réduire l'utilisation des anthelminthiques. Pour 75 %, cela signifie utiliser 1-2 traitements/an maximum, trois éleveurs n'ont jamais traité et deux éleveurs souhaitent arrêter les traitements anthelminthiques. Dans ceux qui traitent :

- Tous les éleveurs utilisent de l'éprinomectine. Moins de la moitié des éleveurs alternent les familles d'anthelminthiques (41%), en majorité avec des Benzimidazoles (Valbazen®, Panacur®).
- Certains éleveurs effectuent des traitements sélectifs (53%), en sélectionnant les chèvres ayant des signes cliniques, les primipares ou 50% du troupeau pour le traitement.

Principes de traitements	Respect de la préconisation
Coprogies tous les 2 mois pendant le pâturage	25%
Coprogie lors de la rentrée en bâtiment ou de la mise à l'herbe	80%
17 éleveurs utilisent ou ont utilisé des traitements anthelminthiques :	
Décision de traitement par rapport aux valeurs des coprogies	95%
Coprogie après traitement pour vérifier l'efficacité	24%
Traitement à la rentrée en bâtiment	65%
Traitement sélectif	53%
Dose sur poids individuel ou par rapport au poids de l'animal le plus lourd	41%
Alternance des familles d'anthelminthiques	41%

Enquête : fréquence des coprogies

Nombre de coprogies / an	0	1	1 - 2	2 - 3	3 - 4	Plus de 4
% des élevages	7%	19%	32%	16%	9%	6%

Dans les **entretiens approfondis**, 50% des éleveurs effectuent deux coprogies par an. Seuls 25% des éleveurs suivent l'infestation parasitaire avec des coprogies tous les deux mois. 20% des éleveurs font des coprogies pour vérifier l'efficacité des traitements. Un seul éleveur a fait des coprocultures, pour connaître les espèces de parasites présents sur ses parcelles.



Les préconisations de traitements :

- Faire des coprogies tous les 2 mois pendant la saison de pâturage et vérifier l'infestation du troupeau à la rentrée en bâtiment.
- Faire une coprogie avant et après le traitement pour en vérifier l'efficacité en cas de suspicion de manque d'efficacité.
- Traiter à la rentrée en bâtiment pour assurer que le troupeau commence la saison de pâturage peu infesté
- Effectuer des traitements sélectifs, pour ne pas traiter l'intégralité du troupeau
- Faire une posologie par rapport au poids individuel ou au poids de l'animal le plus lourd et alterner les familles d'anthelminthiques.



Deux évolutions marquantes ces 10 dernières années pour plusieurs élevages : un passage de 3-4 traitements à 1-2 traitements/an (grâce à l'accessibilité des coprogies) (5), et des évolutions dans les pratiques de pâturage pour mieux gérer le parasitisme (8).

CONCLUSION

Beaucoup de préconisations techniques sont déjà mises en place dans certains élevages. Pour améliorer la gestion du parasitisme, il est central **d'adapter les conseils au contexte** des exploitations (parcellaire dispersé, humide, en pente, mécanisable ou non, en parcours/ en prairies naturelles/ en prairies temporaires...), de prendre en compte **la question du temps de travail** et d'avoir des **messages clairs** par rapport aux incertitudes sur le parasitisme. Il paraît important d'éclaircir les points sur lesquels certains éleveurs ont un manque d'information (lecture des résultats de coprogies, temps de rupture de pâturage...) et de rendre visibles les points sur lesquels il y a une incertitude générale, due à la complexité des infestations parasitaires.